CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la santé publique

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Gesundheitswesen

Informations aux acteurs œuvrant dans les soins à domicile

- COVID-19 -

du 22 avril 2020

En date du 20 mars 2020, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a décidé de réquisitionner l'ensemble des moyens personnels et matériels ainsi que tous les acteurs œuvrant dans les soins à domicile et d'en confier la gestion aux CMS.

Fort heureusement, avec la collaboration active de tous les partenaires de la santé et de la population dans son ensemble, la situation dans le Canton du Valais a toujours été sous contrôle. Nous rappelons que cette décision avait été prise pour assurer, dans les meilleures conditions, la prise en charge des clients.

Ainsi, au vu de l'évolution favorable de la situation du COVID-19, la réquisition sera levée dès le lundi 27 avril 2020.

Nous maintenons cependant une collaboration active entre les différents acteurs œuvrant dans les soins à domicile, notamment pour :

- L'achat centralisé du matériel ;
- Le relevé statistique en lien avec le COVID.

Une fiche d'information accompagnée de la décision du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) précisant les modalités de cette collaboration vous parviendra prochainement.

Les modalités de cette collaboration entreront en vigueur au 27 avril 2020, nous vous prions dans l'intervalle de respecter la procédure de collaboration mise en place par les CMS.

Nous tenons à remercier tous les employés des CMS, des OSAD ainsi que des infirmières indépendantes pour le travail remarquable qu'ils font dans cette période de crise.

Dr Christian Ambord
Médecin cantonal

Victor Fournier
Chef de service

Message aux professionnels de la santé et institutions sanitaires

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez consulter

www.vs.ch/web/coronavirus/professionnel